

# ***Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 04 Novembre 2019 à 20 heures***

Présents : Laurent Pellerin / Bernadette Floirat / Cyril Delgoulet / Sandrine Geraud / Robert Leymarie / Daniel Lacombe/ Emmanuel Garcia / Georgette Rafaillac / Yvon Pichon / Arnaud Bigeat

Absents excusé : Isabelle Boterf

Procuration : Isabelle Boterf à Georgette Rafaillac

## **Ouverture de séance à 20H30**

- 1- Désignation du secrétaire de séance.  
Cyril Delgoulet.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 01.07.2019 et signature des délibérations.
- 3- Délibération : Participation pour le transport scolaire des élèves de 2<sup>ème</sup> cycle et pour le 88<sup>ème</sup> congrès des Sapeurs-Pompiers de la Dordogne.

Participation pour le transport scolaire pour les élèves du 2ème cycle, c'est-à-dire pour le collège. Correspond au ticket régional.

⇒ A ce jour 9 parents d'élèves ont fait la demande sur les 12 admissibles. Les parents d'élèves manquants pourront être intégrés par la suite, s'ils en font la demande.

Un virement de crédit est fait pour abonder l'article 6745. (De fourniture de petits équipements 60632 vers la ligne Subvention 6745 aux personnes de droit privé).

**Délibération prise par le conseil municipal à l'exception de Bernadette Floirat / Arnaud Bigeat / Cyril Delgoulet qui n'ont pas pris part à ce vote.**

⇒ Congrès des Sapeurs-Pompiers : Attribution d'une aide ponctuelle pour l'organisation de leur congrès.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 4- Délibération pour la signature de la convention relative aux contrôles périodiques des Points d'Eau Incendie et l'élaboration des Règlements Intercommunaux de Défense Extérieur Contre l'Incendie avec le SDIS 24.

Une convention est proposée par le SDIS pour le contrôle des points d'eau et réaliser un schéma communale contre les risques incendie, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

5- Délibération modification concessions au cimetière.

Délibération pour le rajout de 4 concessions dans le nouveau cimetière.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

6- Délibération désignation référent « Ambroisie »

Il est désigné un référent pour l'Ambroisie sur la commune de Villac.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

7- Délibération changement des statuts du SDE 24.

Un changement des statuts du SDE 24 a été nécessaire afin de rééquilibrer les secteurs. La commune de Villac reste dans le secteur 1.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

8- Délibération : Rapport sur le prix et la qualité du service public du SIAP et rapport d'activité de la CCTPNTH, exercice 2018.

⇒ Rapport sur le prix et la qualité du service public du SIAP => Le conseil en prend acte.

⇒ Rapport d'activité de la CCTPNTH => Le conseil en prend acte.

**Délibérations prises par le conseil municipal.**

9- Délibération motion de fermeture des trésoreries.

Lecture de Mr le maire d'un courrier concernant une restructuration du service des finances publiques et le projet de suppression de 12 trésoreries sur les 17 sur le département de la Dordogne.

**Le conseil municipal soutient la motion de l'Union Des Maires 24 (UDM24) dans cette démarche de conserver le lien important avec les trésoreries, délibération prise à l'unanimité.**

10- Délibération des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire.

Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions qu'il a prise dans le cadre de sa délégation.

**Le conseil municipal en prend acte à l'unanimité par délibération.**

**Séance levée à 22H00**